

GENÈVE

«Je ne peux plus la voir»

Genève a suspendu les droits de visite dans les foyers pour enfants. Un proche, privé de voir une petite fille, a lancé une pétition. L'approche est différente dans le canton de Vaud.

LUNDI 23 MARS 2020 RACHAD ARMANIOS



Photo d'illustration. Keystone

DROITS DE L'ENFANT ▶ L'émotion l'empêche de parler à plusieurs reprises. Depuis vendredi, Sébastien Petitat ne peut plus rendre visite à la fille d'une amie, qui vit dans un foyer genevois. Il est, confie-t-il, une «figure affective» de cette enfant de deux ans et demi, qu'il a vue naître et qui a passé la première année de sa vie chez lui. «Sa mère et moi avons mis toute notre énergie pour garder les liens avec l'enfant», raconte-t-il encore. Mais à la suite des mesures prises par le pouvoir judiciaire genevois face à la pandémie du coronavirus, «les droits de visite des enfants placés en foyer sont suspendus. La possibilité d'organiser des contacts téléphoniques ou par vidéo avec les parents est laissée à la libre appréciation des foyers, dans la mesure de leur capacité.» Voilà ce qu'on

lit sur la page internet consacrée au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant.

«Je suis très triste, mais le pire, c'est pour la maman. Elle a peur, cela pourrait durer des semaines. Elle pourrait l'appeler ou avoir un contact vidéo, mais un enfant de cet âge ne comprend pas le téléphone ni la séparation. Le soir à 21h, les gens applaudissent le personnel soignant, ils font face en famille à ce fléau.»

Sébastien Petitat a lancé une pétition sur internet demandant aux autorités «des mesures moins dommageables pour l'équilibre des enfants et de leurs liens parentaux». Il y écrit: «En temps normal, la plupart des enfants en foyer reçoivent des visites de l'un ou l'autre de leurs parents plusieurs fois par semaine. Nombreux sont ceux qui dorment une ou plusieurs nuits par semaine au domicile familial. Ces visites et sorties, vitales dans des relations fragilisées par les circonstances de la vie, sont souvent le fruit d'un long et difficile travail relationnel entre parents, éducateurs et aide sociale.»

Des mesures moins drastiques?

Le pétitionnaire craint des conséquences psychologiques à long terme et une grande détresse à court terme. Il imagine que des visites pourraient être maintenues, au moins pour les plus jeunes, avec port de masque et de gants ainsi qu'une prise de température préalable. «Au pire, en gardant une distance sécuritaire, un parent doit pouvoir voir son enfant et lui dire qu'il l'aime.»

L'interdiction totale est-elle proportionnée, comment est-elle gérée? Directeur de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), qui compte 34 foyers, Bruno Chevrey refuse de répondre à «cette question délicate». «Cette mesure me peine et me choque», déclare Anne Reiser, avocate spécialisée dans le droit des familles: «Lorsque l'on sait les difficultés familiales importantes vécues par les enfants qui leur valent d'être placés en foyer, ou de rencontrer l'un de leur parents en milieu surveillé, les couper tout simplement de tout contact familial sécurisant et émotionnellement nourrissant m'apparaît particulièrement cruel, même en période de crise sanitaire, et en tous les cas contraire aux recommandations du Conseil fédéral.»

Alain Bovard, juriste à Amnesty International, relève que des raisons sécuritaires et sanitaires peuvent justifier la limitation de droits, mais à condition qu'aucune alternative n'existe. Dans ce cas, et à titre personnel, il juge qu'«un aménagement des espaces, des gants et masques ou, au pire, une vitre de protection pourraient permettre des visites».

De son côté, fait savoir le pouvoir judiciaire, le TPAE a été alerté par la FOJ la semaine passée sur le fait qu'elle allait devoir travailler en effectifs réduits et sur la nécessité, dans ces circonstances, de limiter au maximum tout risque de contamination des éducateurs. Le TPAE s'est en parallèle montré inquiet du risque sanitaire pour les enfants et, par ricochet, pour leurs familles. Le pouvoir judiciaire met en exergue que l'Office fédéral de la santé a clairement préconisé des mesures de confinement aussi strictes que possibles. Le tribunal a toutefois donné mandat au Service de protection des mineurs d'étudier au cas par cas quel enfant pourrait temporairement rentrer chez lui sans risque physique ou psychique et a encouragé les contacts vidéo et téléphoniques. Enfin, les aménagements alternatifs (gants, masques, distance) ne sont pas une protection suffisante avec des jeunes enfants et dans le contexte actuel des foyers, ont estimé la FOJ et le TPAE.

«NE PAS ISOLER DAVANTAGE CES ENFANTS»

Pour l'heure, le canton de Vaud n'a émis aucune interdiction de visites. «Nous avons opté pour une stratégie qui combine des intérêts différents: droit de visite des parents, accompagnement des enfants et santé des collaborateurs», explique Frédéric Vuissoz, chef du Service cantonal de protection de la jeunesse. Un travail est fait pour convaincre les parents de faire les visites autrement, et la plupart acceptent. «Nous leur proposons toujours une alternative, par Skype ou par téléphone.» La difficulté reste les mouvements de va-et-vient. Certains enfants rentrent encore chez leurs parents, certains parents font des visites dans les foyers. Pourquoi ne pas les interdire comme à Genève?

«Le Conseil fédéral n'a pas annoncé le confinement. Donc nous suivons et nous limitons les contacts sans les interdire, explique le chef de service. Et pour certains enfants, le placement en foyer est déjà difficile, nous ne souhaitons pas qu'ils se sentent davantage isolés malgré le soutien des éducateurs.»

Toutefois, le directeur d'un foyer lausannois explique les mesures prises au sein de son établissement, où il n'y a plus de visites pour l'instant. Ceci pour la santé de tous, enfants, parents et personnel. «Si les éducateurs sont malades, le foyer ne peut plus tourner», souligne-t-il. Les enfants dont la famille ne travaille pas et dont un projet de retour à domicile était en cours sont rentrés chez leurs parents. Pour les autres, ils restent au sein de l'institution et l'établissement propose des visites par Skype. Les équipes réfléchissent à mettre en place des visites physiques tout en respectant les normes sanitaires. De plus, ce n'est que la première semaine d'expérience. Les enfants ont accepté ces mesures pour une semaine, mais pour combien de temps encore? Est-il par ailleurs possible de mettre deux mètres de distance entre un enfant et ses parents qui ne se sont pas vus depuis deux semaines? Telles sont les questions qui tournent dans la tête du directeur. **MARIE CRITTIN**